

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rejoindre la Ville de Pantin, c'est poursuivre un objectif commun : celui d'offrir le meilleur service public aux Pantinois. Attachée à répondre au mieux aux besoins des usagers, la ville propose une multitude d'équipements publics et offre des services de qualité qu'il s'agisse de faciliter la vie quotidienne ou de participer au développement du territoire.

Action culturelle, aménagement du territoire, sport, développement économique... Pantin compte plus de 160 métiers, ce qui représente près de 1800 agents qui chaque jour concourent, par leurs compétences, à proposer des prestations de qualité.

Il existe plusieurs façons d'intégrer la ville de Pantin. Cependant, le concours reste la voie privilégiée pour travailler au sein des services municipaux. Une fois le concours réussi, il faut effectuer une période de stage pour vérifier ses aptitudes. A l'issue de cette étape, le candidat devient, par la titularisation, fonctionnaire. La vie professionnelle s'organise alors selon le principe de carrière. Celle-ci est régie par des dispositions juridiques précises, formant le statut.

Comme toutes les collectivités territoriales, la mairie de Pantin se caractérise par la richesse et la diversité de ses métiers. Ainsi, on peut exercer des compétences parmi l'une des 7 filières représentées : administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, police et animation. Selon le niveau d'études et de responsabilité exercée, on accède à l'une des trois catégories distinguées par le statut de la fonction publique territoriale : A, B ou C.

Chaque catégorie comporte plusieurs cadres d'emplois qui regroupent des agents dont les métiers ont des caractéristiques professionnelles différentes. Par exemple, un jardinier et un électricien relèvent tous les deux du cadre d'emploi d'adjoint technique mais pour autant n'effectuent pas les mêmes missions. Il s'agit d'une des spécificités de la fonction publique à savoir que les fonctionnaires sont titulaires de leur grade mais pas de leur emploi. Ainsi, un rédacteur territorial - cadre d'emploi de catégorie B de la filière administrative – pourra exercer le métier d'assistant comptable, de chargé de communication selon ses aspirations, ses compétences et expériences professionnelles.

Dans certains cas, les collectivités territoriales emploient des agents non titulaires dont la situation est régie par les dispositions relatives aux non titulaires de la Fonction publique territoriale.

Pour plus d'information sur le statut, les métiers et formations préparant aux concours de la Fonction publique territoriale, consulter [le site du Centre national de la fonction publique territoriale](#).

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.